

AA SKIVOL

SAS Au capital de 7622,45 euros

Siège Social :

B 21 IMMEUBLE LES GRANDES COMBES, 353 RUE DES GRAVELLES, 73120 COURCHEVEL

R.C.S CHAMBERY : 399 638 188

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DU 20 JUIN 2024

L'An deux mille vingt-quatre,
Le vingt juin,
A 9 heures, au siège social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Matthew EATON, en sa qualité de Président.

Sont présents :

- Monsieur Matthew EATON, Président associé propriétaire de 300 actions ;
- Madame Isabelle POULAIN, associée propriétaire de 200 actions ;
- SASU M : I représentée par Monsieur Grégory MORAT, futur associé ;

La feuille de présence fait apparaître que les associés présents ou représentés possèdent la totalité du capital social.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président de séance et préalablement communiqués aux associés :

- La feuille de Présence
- Le rapport de la Présidence
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée

L'Assemblée lui en donne acte.

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Cession d'actions ;
- Société à plusieurs associés devient une société à associé unique ;
- Changement de Président ;
- Pouvoirs pour l'application des formalités ;

Personne ne désirant plus prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'Ordre du jour :

AA SKIVOL

ME	Matthew EATON
IP	Isabelle POULAIN
GM	Grégory MORAT

M.E. EPI G.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de la cession d'actions intervenue entre :

- Monsieur Matthew EATON possédant 300 actions, cède la totalité de ses actions soit 300 actions à la SASU M : I représentée par Monsieur Grégory MORAT.

- Madame Isabelle POULAIN, possédant 200 actions, cède la totalité de ses actions soit 200 actions à SASU M : I représentée par Monsieur Grégory MORAT.

La SASU M : I représentée par Monsieur Grégory MORAT est agréée en tant que nouvel actionnaire de la société.

En conséquences de la résolution, la société à plusieurs associés devient une société à associé unique.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de du Président, décide de la démission des fonctions de Président de Monsieur Matthew EATON et le remercie pour son engagement et les services rendus à la société durant son mandat.

Il précise que quitus lui est donné ce jour.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer comme nouveau Président de la société :

Dénomination : M : I

Forme juridique : Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

Capital social : 10 000€

Siège social : 14 Sente de Vigneux – 94190 Villeneuve-Saint-Georges

Immatriculation : R.C.S. de Créteil : 522 091 396

Représentant légal : Monsieur Grégory MORAT, né le 14/09/1978 à Villeneuve-Saint-Georges (94190), de nationalité française, demeurant à 70 Chemin du Bois de la Fontaine – 77630 Arbonne-la-Forêt

Déclare accepter les fonctions et n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher de les exercer.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

ME	Matthew EATON
IP	Isabelle POULAIN
GM	Grégory MORAT

M. I. E. P. I. G.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de du Président, décide de modifier l'article 7 « Capital social » des statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur des copies ou extraits du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer tous dépôts et formalités consécutives.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture a été signé par tous les intervenants.

Fait à Courchevel, le 20 juin 2024.

Monsieur Matthew EATON

Président actionnaire cédant démissionnaire



Madame Isabelle POULAIN

Actionnaire cédant



SASU M : I

Président actionnaire représentée par Monsieur Grégory MORAT

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de
Président



ME	Matthew EATON
IP	Isabelle POULAIN
GM	Grégory MORAT

M.E. EPI G.